



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2020

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h par M. le Maire le 19 juin 2020, se sont réunis à la salle Sainte-Cécile pour sa séance le 25 juin 2020 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

**Nombre de membres :** - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

### **Étaient présents :**

#### **À l'ouverture de la séance :**

BLANCHARD Bernadette, CADEAU Jean-Louis, BODINIER Élodie, GOMEZ Ludovic, Adjoint.  
FOURNIER Denis, BESSON Katia, PELE Laurent, JURET Didier, SIENISKI Danièle, BOUGET Steeve, NORMAND Valérie, MORINIERE Luc, CLOCHARD Nathalie, HANDORIN Pascal, MAROT Louna, BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

#### **À la délibération n°1 :**

GENDREAU Marie, conseillère municipale.

### **Était excusée :**

#### **À l'ouverture de la séance :**

LEMOINE Bernadette, conseillère municipale.

### **Était absente :**

#### **À l'ouverture de la séance :**

GENDREAU Marie, conseillère municipale.

### **AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

#### **Nom du mandant**

LEMOINE Bernadette

à

#### **Nom du mandataire**

CADEAU Jean-Louis

**Secrétaire :** CADEAU Jean Louis

-----

**M. le Maire** demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **FINANCES**

#### **1. Vote des comptes de gestion 2019 – budget principal et budgets annexes.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, statuant sur les opérations, le budget et la comptabilité des valeurs inactives du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, **déclare** que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes "Panneaux photovoltaïques", "Terrains Saint-Gilles", "Écoquartier La Pelleterie", "Acerola" et "Lot. Les Maugarceries 2" dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **2. Vote des comptes administratifs 2019 – budget principal et budgets annexes.**

Après en avoir délibéré, et hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, pour le budget principal et les budgets annexes "Panneaux photovoltaïques", "Terrains Saint-Gilles", "Écoquartier La Pelleterie", "Acerola", "Lot. Les Maugarceries 2" :

- **adopte** la présentation faite des comptes administratifs,
- **constate** les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **vote et arrête** les résultats définitifs tels que présentés.

### **3. Affectation du résultat 2019 – budget principal et budgets annexes.**

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **pour le budget principal : décide** d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au financement des investissements 2019 à hauteur de 453 249,00 €, et de reporter le solde du résultat de fonctionnement 2019, soit 355 103,05 €, au compte 002-Résultat de fonctionnement reporté, au budget 2020.
- **pour le budget annexe « Panneaux photovoltaïques » : décide** d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au financement de la section d'investissement 2019 à hauteur de 8 050,00 € et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement 2019, soit 26 405,77 €, au compte 002- résultat de fonctionnement reporté au budget 2020.
- **pour le budget annexe « Terrains Saint-Gilles » : décide** d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement cumulé 2019 en excédent reporté à la section de fonctionnement au budget 2020, soit 65 891,65 €.
- **pour le budget annexe « Écoquartier de La Pelleterie » : décide** d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement cumulé 2019 en excédent reporté à la section de fonctionnement au budget 2020, soit 831 001,19 €.
- **pour le budget annexe « Acerola, cœur de village » : décide** d'affecter l'intégralité du déficit de fonctionnement cumulé 2019 en déficit reporté à la section de fonctionnement au budget 2020, soit 8 117,76 €.
- **pour le budget annexe « Lot. Les Maugarderies 2 » : décide** d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement cumulé 2019 en excédent reporté à la section de fonctionnement au budget 2020, soit 53 924,45 €.

### **4. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2020.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, vote** les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

	TAUX Année N-1	TAUX Année en cours	BASES	PRODUIT
F. N. B.	51,40 %	51,40 %	59 600	30 634
F. B.	34,83 %	34,83 %	1 624 000	565 639
			<b>TOTAL</b>	<b><u>596 273</u></b>

### **5. Vote du Budget Primitif 2020 de la commune et ses annexes.**

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote** les budgets primitifs 2020 par chapitre s'équilibrant à la somme de :

- **pour le Budget 2020 de la commune :**
  - 2 692 883 € en section de fonctionnement.
  - 3 264 300 € en section d'investissement (dont en dépenses : 2 681 010 € en besoins nouveaux et 583 290 € en report).
- **pour le budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » :**
  - 43 770 € en section d'exploitation.
  - 20 178 € en section d'investissement.
- **pour le budget annexe « Terrains Saint-Gilles » :**
  - 65 900 € en section de fonctionnement.
  - 0 € en section d'investissement.

**- pour le budget annexe n° 424 « Ecoquartier la Pelleterie » :**

→ 904 570 € en section de fonctionnement.

→ 73 570 € en section d'investissement.

**- pour le budget annexe « Acerola, Cœur de Village » :**

→ 13 688 € en section de fonctionnement,

→ 407 990 € en section d'investissement.

**- pour le budget annexe « Lotissement les Maugarderies II » :**

→ 80 973 € en section de fonctionnement.

→ 54 898 € en section d'investissement.

**6. Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2020.**

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à 17 voix POUR, 2 élus n'ayant pas pris part au vote étant membres d'associations :**

**- décide** l'attribution d'une subvention aux associations au titre de l'année 2020 d'un montant global de 10 380 € réparti comme ci-dessous.

**NOMS DES ASSOCIATIONS**

**2020**

Ailes Plessiaises .....	200 €
Artistes en herbe .....	500 €
Badminton .....	500 €
Association sportive Basket Plessis-Grammoire .....	900 €
Crescendo .....	250 €
Association groupement Défense des cultures et environnement .....	900 €
Football - FCPG .....	700 €
Judo Ju Jitsu du Loir – Soucelles .....	500 €
LPG Animation Grammoirienne .....	2 800 €
Les Rencontres végétales du Plessis-Grammoire .....	1 000 €
Les Roulcools .....	150 €
Tennis club .....	700 €
Tennis de table Plessis-Grammoire .....	400 €
UNC du Plessis-Grammoire .....	280 €
Union Musicale .....	400 €
USEP « Le Chant du Monde » .....	200 €

**TOTAL GÉNÉRAL ..... 10 380 €**

**- autorise** M. le Maire à mandater ces subventions.

**7. Réalisation d'un aménagement sécuritaire sur la rue Saint Gilles au niveau du carrefour avec les rues des Merises et des Griottes : création d'un plateau surélevé – demande de subvention au titre des amendes de police 2020.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**- approuve** le projet de réalisation d'un aménagement sécuritaire sur la rue Saint Gilles au niveau du carrefour de la rue des Griottes et la rue des Merises en créant un plateau surélevé, d'un montant global estimé à 29 310,00 € HT.

**- décide** de demander le montant maximum de la subvention au titre des amendes de police 2020.

**- autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

**AMENAGEMENT**

**8. Approbation du compte rendu annuel à la collectivité de la société Alter Cités – bilan au 31 décembre 2019.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve** le compte rendu d'activités annuel à la collectivité de la société Alter Cités au 31 décembre 2019 et le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2019 portant les dépenses et recettes de l'opération à 3 361 000 € HT.

- **approuve** les tableaux de cession et acquisitions de l'année 2019.

## **HABITAT – LOGEMENT**

### **9. Révision des loyers des six locatifs de Baulieu gérés par Maine&Loire Habitat.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** d'augmenter de 1,20 % le taux des loyers des 6 locatifs de BAULIEU à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

## **JEUNESSE**

### **10. Mise en place du dispositif « argent de poche ».**

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **décide** de mettre en place le dispositif « argent de poche » du 6 juillet 2020 au 10 août 2020 et du 17 août au 28 août 2020.

- **dit** qu'une gratification, d'un montant de 15€ par demi-journée de 3 heures effectuées, serait versée par la commune par l'intermédiaire de la régie de dépenses et de recettes de l'Espaces Jeunes.

- **dit** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget correspondant.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **11. Création d'un poste non permanent – contrat de projet à l'espace jeunes.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **décide** de créer un emploi non permanent d'animateur pour un contrat de projet à l'Espace Jeunes à temps complet (35h hebdomadaires annualisées) pour une durée de trois ans du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2023.

- **dit** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'animateur territorial.

- **dit** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget correspondant.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **12. Désignation des représentants du conseil municipal au syndicat intercommunal arts et musique (S.I.A.M.).**

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne** comme représentants du conseil municipal au SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARTS ET MUSIQUES (S.I.A.M.) les personnes nommées ci-dessous :

Les Membres titulaires restent inchangés.

Membre suppléant : M. Didier JURET.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Arrêtés pris par délégation.**

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
02/06/20	2020-10	Contrat de maintenance assistance avec la société SAGE

09/06/20	2020-11	Contrat pour une mission de coordination SPS avec SOCOTEC CONSTRUCTION dans le cadre du projet de construction du préau de l'école maternelle
10/06/20	2020-12	Convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire
16/06/20	2020-13	Contrat de maintenance pour le matériel de restauration scolaire avec la société Benard

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.***

**La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le mardi 21 juillet 2020.**